

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jenny-cloutier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e08558b8358977414840a822>

Date d'obtention : 2022-07-15 17:56:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir et recueillir les informations de façon bienveillante et sans jugement dans le but de bien évaluer la situation en me servant de la trousse sextos. Ensuite, aller vérifier les informations auprès de la ou des personnes concernées s'il y a lieu et rencontrer l'investigateur par la suite. Je dois au préalable déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif afin de bien guider la suite de l'intervention. Dans les deux cas je dois contacter le service de police afin de leur faire part de la situation et leur remettre les documents complétés ainsi que les téléphones (ou autres) confisqués s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chacun des cas est différent mais qu'en me référant à la trousse, je pourrai bien m'accomplir de ma tâche dans le but de soutenir la/les personnes impliquées. La trousse doit en tout temps être utilisée sauf dans le cas d'une référence par une tierce personne qui n'est pas un étudiant de l'école. Une référence au service de police sera faite dans ce cas de figure.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le fait de devoir évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif peut être plus délicat. Je dois m'assurer de bien évaluer la situation en me servant de la trousse et des critères énoncés. Pour avoir déjà dû faire plusieurs interventions dans les dernières années, ce que je trouve aussi délicat est lorsqu'il doit y avoir une confiscation de téléphone. La réaction des jeunes est variée et je tente du mieux que je peux d'amener le/la jeune à bien comprendre et collaborer. En grande majorité les interventions de ce niveau se sont bien déroulées mais il y a parfois eu de la résistance chez certains et c'est ce qui rend parfois difficile l'intervention. En étant encore plus outillée suite à cette formation, je crois être en mesure d'encore plus pouvoir faire comprendre aux personnes impliquées que leur collaboration est importante et qu'il s'agit d'une intervention dans le but de les protéger et éduquer/informer de façon bienveillante.